

Ministère de l'emploi  
et de la solidarité

Direction de l'Animation de la Recherche  
des Etudes et des Statistiques

Sous-direction : Travail, Qualifications, Salaires  
et Relations Professionnelles

**Unité Durée et Aménagement du Temps de Travail**

Paris, le 21 avril 2000

Affaire suivie par : Lionel Doisneau  
Réf. : DARES-UDATT/LD/00 n°

**SUIVI STATISTIQUE DES CONVENTIONS DE REDUCTION COLLECTIVE DE  
LA DUREE DU TRAVAIL DANS LE CADRE DE LA LOI « ROBIEN »**

Dispositif institué par la loi n°96- du 11 juin 1996 et abrogé par la loi n°98-461 du  
13 juin 1998

## **GUIDE DU FICHER INFORMATIQUE**

### **Sommaire**

PRESENTATION.....	2
<i>Pourquoi ce suivi ?</i> .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<i>La distinction conventions / accords</i> .....	2
<i>Autres éléments de suivi des effets de la loi du 13 juin 1998</i> .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
COLLECTE DES INFORMATIONS .....	2
<i>Organisation de la collecte et de la diffusion des informations</i> .....	2
<i>Délais de disponibilité</i> .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<i>Couverture des informations</i> .....	3
ORGANISATION DU QUESTIONNAIRE .....	4
REDRESSEMENTS ET CONTROLES.....	4
A. VARIABLES GENERALES DE LA CONVENTION .....	6
B. VARIABLES GENERALES SUR LE SIGNATAIRE.....	7
C. VARIABLES DESCRIPTIVES DE LA REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL .....	16
VARIABLES SUR LA DUREE DU TRAVAIL AVANT ET APRES REDUCTION .....	28
D. VARIABLES D'INCIDENCES SUR LES REMUNERATIONS.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
E. VARIABLES GENERALES SUR L'ACCORD.....	25
INDEX ALPHABETIQUE DES VARIABLES .....	30
ANNEXES .....	32

## PRESENTATION

Les fiches statistique de suivi des conventions de réduction collective du temps de travail sont destinées à suivre les principales caractéristiques des conventions signées entre l'Etat et les entreprises dans le cadre du dispositif d'aide à la réduction du temps de travail institué par la loi n°96- du 11 juin 1996.

### La distinction conventions / accords

Le dispositif d'aide institué par la loi du 13 juin 1998 est basé sur une négociation préalable entre les partenaires sociaux. Ceux-ci doivent déterminer quelles sont les conditions de la mise en place de la réduction du temps de travail, les exigences en terme d'emploi et de suivi ultérieur, la loi ne fixant que certaines conditions à respecter pour bénéficier de l'aide (engagement minimum en terme d'emploi, réduction minimale du temps de travail, etc). L'accord signé au niveau de l'établissement, de l'entreprise, de la branche ou même inter-professionnel, est donc un préalable à la signature de la convention avec l'Etat.

Les informations collectées par les fiches statistiques sont **basées sur la convention**. C'est au moment de la signature de la convention que l'entreprise doit fournir les renseignements et que la direction départementale doit les vérifier et les compléter.

Cependant, **ils ne se limitent pas strictement aux paramètres requis par la loi** pour bénéficier de l'aide, à savoir essentiellement les effectifs concernés, les engagements en terme d'emploi et l'ampleur de la réduction du temps de travail. Ceux-ci, qui constituent le tronc central des fiches de suivi, sont complétés par un certain nombre d'informations relatives à l'accord, tels que les modalités de mise en oeuvre de la réduction, l'impact sur l'organisation du travail et les rémunérations et une description succincte de l'accord lui-même (date, type, syndicats signataires, ...).

**Attention** : Ces informations ne concernent évidemment que les accords ayant donné lieu à un conventionnement. Aucune information n'est donc collectée sur les accords de réduction du temps de travail signés sans objectif de conventionnement, ni sur ceux pour lesquels le conventionnement a été rejeté.

## COLLECTE DES INFORMATIONS

### Organisation de la collecte

Les fiches statistiques sont fournies par les directions départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle<sup>1</sup> aux entreprises souhaitant signer une convention de réduction collective du temps de travail dans le cadre de la loi du 11 juin 1996. Celles-ci remplissent la fiche et la retournent à la direction départementale lors de la demande de conventionnement.

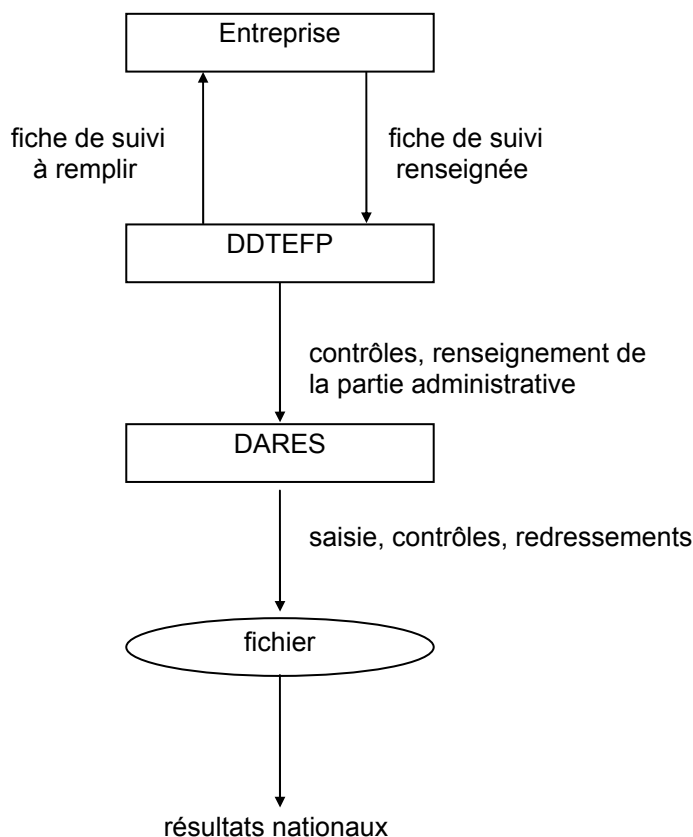
Si le conventionnement est refusé, la fiche reste à la direction départementale.

Si le conventionnement est accepté, et une fois la convention signée, la direction départementale complète la fiche pour la partie administrative, vérifie et éventuellement corrige les renseignements donnés par l'entreprise.

---

<sup>1</sup> et la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle pour les demandes de convention nationale.

La fiche est ensuite envoyée par la direction départementale à l'unité durée et aménagement du temps de travail de la DARES. Celle-ci centralise l'ensemble des fiches, assure leur saisie informatique et procède à un certain nombre de contrôles et de redressements.



## Couverture des informations

Etant donné la nature de la fiche, les informations ont vocation à être exhaustives. En effet, toutes les conventions de réduction collective du temps de travail sont signées par les services du ministère de l'emploi et de la solidarité et intègrent donc les procédures liées au suivi statistique décrites. Cependant, l'expérience pratique montre que l'exhaustivité des informations n'est atteinte que très difficilement :

D'une part **la comparaison entre le nombre de conventions signées** par les directions départementales<sup>2</sup> **et le nombre de fiches statistiques reçues** par la DARES **montre un écart non négligeable**. L'écart « spontané » (sans relance pour obtenir les fiches manquantes) est de l'ordre de 15% à 20%. Il se réduit progressivement au cours du temps à environ 5%-10% du total. Cet écart peut provenir :

- de fiches qui n'ont pas été remplies par les entreprises. Cela a été le cas surtout au début de la mesure, le système de suivi statistique n'étant pas encore bien « rodé ».
- de fiches qui sont restées dans les directions départementales. Cet effet a été réduit par une procédure de rappel des directions départementales par la DARES, mais ses origines (charge de travail des services, méconnaissance des procédures, rotation du personnel, ...) en font un phénomène récurrent.
- de fiches qui ont été envoyées au ministère mais mal orientées. Cela a pour conséquence essentielle d'allonger de manière supplémentaire les délais de transmission.
- de doubles déclarations d'une même convention dans le suivi mensuel. Cet effet est difficilement mesurable mais il peut être sensible, notamment si les directions départementales déclarent les avenants aux conventions dans le suivi mensuel sans réaliser de fiche statistique correspondante.

<sup>2</sup> selon les données mensuelles déclarées dans le suivi conjoncturel des politiques d'emploi IRMA-STAT.

D'autre part, pour les fiches qui ont été retournées et exploitées, **un certain nombre de variables ont été très peu ou très mal renseignées** par les entreprises. La complexité de certains concepts, la formulation de certaines questions et le manque d'informations (ou de temps ou de moyens pour en disposer) sont les principaux facteurs d'explication de ces lacunes.

Des efforts importants ont été fait lors de la conception de la fiche pour éclaircir certains points et aider l'entreprise à la remplir. Néanmoins, celle-ci reste longue et utilise des concepts techniques. Aussi, bien que des contrôles et des redressements soient réalisés après la saisie des fiches, l'exhaustivité et la fiabilité totale des informations ne sauraient en aucun cas être garanties. En dernier lieu, il appartient au chargé d'études d'analyser la pertinence des résultats obtenus, notamment au vu du nombre de données dont il dispose.

## ORGANISATION DU QUESTIONNAIRE ET DES FICHIERS

### Organisation du questionnaire

**Deux fiches distinctes** permettent le suivi des conventions de réduction collective du temps de travail : Une fiche pour le dispositif institué dans le cadre du développement de l'emploi (volet offensif de la loi) et une autre pour le dispositif institué dans le cadre d'une procédure de licenciements économiques (volet défensif de la loi).

Ces deux fiches sont structurées de manière identique, ne différant que sur certaines variables, telles que sur les engagements en terme d'emploi ou les majorations de l'aide (pour les modalités et/ou l'intitulé).

La fiche est structurée en cinq parties :

Partie A : **description générale** de la convention, avec la date de signature, le département, les majorations éventuelles de l'aide.

Partie B : principales **caractéristiques du signataire**, avec son nom, son adresse, l'activité, l'effectif.

Partie C : **éléments descriptifs de la réduction du temps de travail**, du point de vue des salariés concernés, des engagements en terme d'emploi, des modalités de réduction utilisées, de l'impact sur l'organisation du travail dans l'entreprise et des durées de travail avant et après réduction.

Partie D : **impacts sur les rémunérations**, tant du point de vue de leur niveau immédiatement après la réduction du temps de travail, que des composants modifiés (primes, intéressement, ...) et de leur évolution prévue.

Partie E : **description succincte de l'accord**, avec la date de signature, les syndicats présents, les signataires et les modalités de son suivi.

Cette structure est utilisée pour l'organisation du dictionnaire des données.

### Deux fichiers des données

Fichier convention et fichier durée

## REDRESSEMENTS ET CONTROLES

Etant donné la quantité d'informations collectées, les contrôles et les redressements peuvent être très nombreux. Ils ont été axés en priorité sur les principales variables : le secteur d'activité, les effectifs, les engagements en terme d'emploi.

Les contrôles portent également sur la cohérence des informations entre elles :

Un contrôle de cohérence est réalisé **entre les différentes dates** : date de signature de l'accord, de la convention, date de mise en oeuvre de la réduction du temps de travail.

Des contrôles de cohérence assez poussés ont également été réalisés **sur les effectifs**, afin de vérifier une adéquation correcte entre l'effectif de l'entreprise signataire, l'effectif concerné par la réduction du temps de travail, les engagements en terme d'emplois, la répartition par catégories socio-professionnelles et entre les temps partiels et les temps complets.

Enfin, des contrôles et des redressements ont été réalisés pour assurer **la cohérence des questions filtres** avec les réponses aux questions qui en découlent. C'est le cas notamment pour la déclinaison des motifs de majoration de l'aide, des modalités de réduction spécifiques aux cadres, des types de réorganisation du travail, etc.

Toutes les variables du fichier qui ont été redressées de manière automatique suite aux contrôles se terminent par la lettre « R ». Elles peuvent donc avoir des valeurs différentes de celles renseignées sur la fiche de suivi correspondante.

De même, certaines données sont redressées manuellement à la suite des contrôles. Certaines variables du fichier informatique ne finissant pas par « R » peuvent donc avoir également des valeurs distinctes de celles renseignées sur la fiche de suivi.

## A. VARIABLES GENERALES DE LA CONVENTION

A la différence des autres informations contenues dans la fiche de suivi, ces variables sont remplies par la direction départementale et non par l'entreprise.

### N\_0 : Volet de la loi

O, o : Volet offensif. La convention est signée dans le cadre du développement de l'emploi.  
D, d : Volet défensif. La convention signée dans le cadre d'une procédure de licenciements économiques.

### NUMCONV : Numéro de la convention

Dans le cas où la fiche correspond à un avenant, le premier caractère du numéro d'ordre est parfois codé « A ».

Sur 8 caractères :  
les 3 premiers pour le département,  
les 2 suivants pour l'année de signature,  
les 3 derniers pour le numéro d'ordre

### N\_4 : Mois de signature de la convention

. : Non renseigné  
01 à 12 : Mois de signature de la convention entre l'Etat et l'entreprise

### N\_5 : Année de signature de la convention

. : Non renseigné  
Sur deux caractères. Année de signature de la convention entre l'Etat et l'entreprise

### ADEP : Département de signature de la convention

*Département d'appartenance de la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle qui a signé la convention ou l'avenant. Ce département peut être distinct du département de localisation de l'entreprise signataire, déterminé à partir de son adresse (variable DEPCPR).*

*Il se distingue de DEPR car il est sur trois caractères. Concrètement, il distingue entre 59V et 59L.*

*Numéro de département de la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle signataire de la convention entre l'Etat et l'entreprise.  
Sur 3 caractères. Ce sont les codes départementaux officiels à l'exception de :  
- le département 59, distingué entre 59V (Nord - Valenciennes) et 59L (Nord - Lille).  
- les conventions nationales, signées par la DGEFP et codées 099.  
- les départements inconnus codés 000.*

### REG : Région de signature de la convention

*Région d'appartenance de la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle qui a signé la convention ou l'avenant. Elle peut être distincte de la région de localisation de l'entreprise signataire, déterminé à partir de son adresse (variable REGCP).*

Région d'appartenance de la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle signataire de la convention entre l'Etat et l'entreprise

42 : Alsace

72 : Aquitaine

83 : Auvergne

26 : Bourgogne

53 : Bretagne

24 : Centre

21 : Champagne Ardennes

43 : Franche Comté

11 : Ile de France

91 : Languedoc Rouss'il Ion

74 : Limousin

41 : Lorraine

73 : Midi Pyrénées

31 : Nord

25 : Basse Normandie

23 : Haute Normandie

52 : Pays de Loire

22 : Picardie

54 : Poitou Charentes

93 : Provence-Alpes Cote d'Azur

94 : Corse

82 : Rhône Alpes

97 : Départements d'Outre Mer

99 : Conventions nationales

## B. IDENTIFICATION DU SIGNATAIRE

**N\_6 : Nom du signataire**

Nom du signataire, sur 40 caractères

**N\_7 : L'unité signataire est une entreprise**

. : Non renseigné

1 : Oui

**N\_8 : L'unité signataire est un établissement**

. : Non renseigné

1 : Oui

**N\_9 : L'unité signataire appartient à un groupe**

. : Non renseigné

1 : Oui

2 : Non

**N\_10 : Nom du groupe principal auquel appartient l'unité signataire**

Nom du groupe, sur 40 caractères

### **N\_11 : Activité principale du signataire**

*Code d'activité principale du signataire.*

. : Non renseigné  
Code APE du signataire, selon la Nomenclature des Activités Françaises (NAF)

### **NAF4 : Activité principale du signataire, en 4 secteurs**

. : Non renseigné  
1 : Agriculture, sylviculture, pêche  
2 : Industrie  
3 : Construction  
4 : Services

### **NAF16 : Activité principale du signataire, en 16 secteurs**

. : Non renseigné  
A : Agriculture, sylviculture, pêche  
B : Industries agro-alimentaires  
C : Industrie des biens consommation  
D : Industrie automobile  
E : Industries des biens équipement  
F : Industries des biens intermédiaires  
G : Industries énergétiques  
H : Construction  
J : Commerce  
K : Transports  
L : Activités financières  
M : Activités immobilières  
N : Services aux entreprises  
P : Services aux particulier  
Q : Education, santé, action sociale  
R : Administrations

### **NAF36 : Activité principale du signataire, en 36 secteurs**

. : Non renseigné  
A0 : Agriculture sylviculture, pêche  
B0 : Industries agro-alimentaires  
C1 : Habillement, cuir  
C2 : Edition, imprimerie, reproduction  
C3 : Pharmacie, parfumerie, entretien  
C4 : Industrie équipement du foyer  
D0 : Industrie automobile  
E1 : Construction navale, aéronautique, ferroviaire  
E2 : Equipement mécanique  
E3 : Equipement électrique électronique  
F1 : Industrie des produits minéraux  
F2 : Industrie textile  
F3 : Industrie du bois et papier  
F4 : Chimie, caoutchouc, plastique  
F5 : Métallurgie transformation des métaux



F6 : Industrie des composants électriques, électroniques  
G1 : Combustibles, carburant  
G2 : Eau, gaz, électricité  
H0 : Construction  
J1 : Commerce et réparation automobile  
J2 : Commerce de gros  
J3 : Commerce de détail reparations  
K0 : Transports  
L0 : Activités financières  
M0 : Activités immobilières  
N1 : Postes et télécommunications  
N2 : Conseils et assistance  
N3 : Services opérationnels  
N4 : Recherche développement  
P1 : Hôtels et restaurants  
P2 : Activités récréatives, culturelles, sportives  
P3 : Serv. personnel domestique  
Q1 : Education  
Q2 : Santé et action sociale  
R1 : Administration publique  
R2 : Activités associatives extra-territoriales

**N\_12 : Numéro SIRET du signataire**

Identifiant SIRET du signataire.

. : Non renseigné  
Numéro SIRET du signataire, sur 14 caractères

**N\_13 : Plusieurs établissements sont concernés**

. : Non renseigné  
1 : Oui  
2 : Non

**N\_14 : Nombre d'établissements concernés**

0 à 99 : Variable numérique entière

**SITUATION ECONOMIQUE DE L'UNITE SIGNATAIRE**

**N\_15 : Chiffre d'affaires de l'année (a) de l'unité signataire**

En milliers de Francs.

0 à 99 999 999 : Variable numérique entière

L'ordre des années (a), (b) et (c) était laissé à l'appréciation des répondants. De ce fait, il n'est pas identique pour toutes les conventions.

**N\_16 : Chiffre d'affaires de l'année (b) de l'unité signataire**

En milliers de Francs.

0 à 99 999 999 : Variable numérique entière

L'ordre des années (a), (b) et (c) était laissé à l'appréciation des répondants. De ce fait, il n'est pas identique pour toutes les conventions.

#### **N\_17 : Chiffre d'affaires de l'année (c) de l'unité signataire**

En milliers de Francs.

0 à 99 999 999 : Variable numérique entière

L'ordre des années (a), (b) et (c) était laissé à l'appréciation des répondants. De ce fait, il n'est pas identique pour toutes les conventions.

#### **N\_18 : Résultat net de l'année (a) de l'unité signataire**

En milliers de Francs.

0 à 99 999 999 : Variable numérique entière

L'ordre des années (a), (b) et (c) était laissé à l'appréciation des répondants. De ce fait, il n'est pas identique pour toutes les conventions.

#### **N\_19 : Résultat net de l'année (b) de l'unité signataire**

En milliers de Francs.

0 à 99 999 999 : Variable numérique entière

L'ordre des années (a), (b) et (c) était laissé à l'appréciation des répondants. De ce fait, il n'est pas identique pour toutes les conventions.

#### **N\_20 : Résultat net de l'année (c) de l'unité signataire**

En milliers de Francs.

0 à 99 999 999 : Variable numérique entière

L'ordre des années (a), (b) et (c) était laissé à l'appréciation des répondants. De ce fait, il n'est pas identique pour toutes les conventions.

#### **N\_21 : Effectif de l'entreprise ou de l'établissement signataire au 31 décembre de l'année (a)**

0 à 999 999 : Variable numérique entière

L'ordre des années (a), (b) et (c) était laissé à l'appréciation des répondants. De ce fait, il n'est pas identique pour toutes les conventions.

#### **N\_22 : Effectif de l'entreprise ou de l'établissement signataire au 31 décembre de l'année (b)**

0 à 999 999 : Variable numérique entière

L'ordre des années (a), (b) et (c) était laissé à l'appréciation des répondants. De ce fait, il n'est pas identique pour toutes les conventions.

**N\_23 : Effectif de l'entreprise ou de l'établissement signataire au 31 décembre de l'année (c)**

0 à 999 999 : Variable numérique entière

L'ordre des années (a), (b) et (c) était laissé à l'appréciation des répondants. De ce fait, il n'est pas identique pour toutes les conventions.

**N\_24 : Masse salariale de l'unité signataire pour l'année (a)**

En milliers de Francs.

0 à 99 999 999 : Variable numérique entière

L'ordre des années (a), (b) et (c) était laissé à l'appréciation des répondants. De ce fait, il n'est pas identique pour toutes les conventions.

**N\_25 : Masse salariale de l'unité signataire pour l'année (b)**

En milliers de Francs.

0 à 99 999 999 : Variable numérique entière

L'ordre des années (a), (b) et (c) était laissé à l'appréciation des répondants. De ce fait, il n'est pas identique pour toutes les conventions.

**N\_26 : Masse salariale de l'unité signataire pour l'année (c)**

En milliers de Francs.

0 à 99 999 999 : Variable numérique entière

L'ordre des années (a), (b) et (c) était laissé à l'appréciation des répondants. De ce fait, il n'est pas identique pour toutes les conventions.

**N\_27 : L'unité signataire a conclu une convention de chômage partiel**

Dans les deux ans précédant la demande de conventionnement dans le cadre de la loi « Robien ».

0 : Non renseigné ou Sans objet  
1 : Oui

**N\_28 : L'unité signataire a conclu une convention de cellule de reclassement**

Dans les deux ans précédant la demande de conventionnement dans le cadre de la loi « Robien ».

0 : Non renseigné ou Sans objet  
1 : Oui

**N\_29 : L'unité signataire a conclu une convention d'aide au passage à temps partiel**

Dans les deux ans précédant la demande de conventionnement dans le cadre de la loi « Robien ».

0 : Non renseigné ou Sans objet  
1 : Oui

**N\_30 : L'unité signataire a conclu une convention d'allocation temporaire progressive**

Dans les deux ans précédant la demande de conventionnement dans le cadre de la loi « Robien ».

0 : Non renseigné ou Sans objet  
1 : Oui

**N\_31 : L'unité signataire a conclu une convention d'ASFNE**

Dans les deux ans précédant la demande de conventionnement dans le cadre de la loi « Robien ».

0 : Non renseigné ou Sans objet  
1 : Oui

**N\_32 : L'unité signataire a conclu une convention de préretraite progressive**

Dans les deux ans précédant la demande de conventionnement dans le cadre de la loi « Robien ».

0 : Non renseigné ou Sans objet  
1 : Oui

**N\_33 : Effectif annuel moyen de l'entreprise ou de l'établissement signataire sur les 12 mois précédant la demande de conclusion de la convention de salariés à temps plein en CDI**

CDI : contrat à durée indéterminée.

. : Non renseigné ou Sans objet  
0 à 999 999 : Variable numérique entière

**N\_34 : Effectif annuel moyen de l'entreprise ou de l'établissement signataire sur les 12 mois précédant la demande de conclusion de la convention de salariés à temps plein en CDD**

CDD : contrat à durée déterminée.

. : Non renseigné ou Sans objet  
0 à 999 999 : Variable numérique entière

**N\_35 : Effectif annuel moyen de l'entreprise ou de l'établissement signataire sur les 12 mois précédant la demande de conclusion de la convention de salariés à temps plein intérimaires**

. : Non renseigné ou Sans objet  
0 à 999 999 : Variable numérique entière

**N\_36 : Effectif annuel moyen de l'entreprise ou de l'établissement signataire sur les 12 mois précédant la demande de conclusion de la convention de salariés à temps plein**

Cet effectif comprend les salariés en CDI, en CDD et les intérimaires.

. : Non renseigné ou Sans objet  
0 à 999 999 : Variable numérique entière

**N\_37 : Effectif annuel moyen de l'entreprise ou de l'établissement signataire sur les 12 mois précédant la demande de conclusion de la convention de salariés à temps partiel en CDI**

CDI : contrat à durée indéterminée.

. : Non renseigné ou Sans objet  
0 à 999 999 : Variable numérique entière

**N\_38 : Effectif annuel moyen de l'entreprise ou de l'établissement signataire sur les 12 mois précédant la demande de conclusion de la convention de salariés à temps partiel en CDD**

CDD : contrat à durée déterminée.

. : Non renseigné ou Sans objet  
0 à 999 999 : Variable numérique entière

**N\_39 : Effectif annuel moyen de l'entreprise ou de l'établissement signataire sur les 12 mois précédant la demande de conclusion de la convention de salariés à temps partiel intérimaires**

. : Non renseigné ou Sans objet  
0 à 999 999 : Variable numérique entière

**N\_40 : Effectif annuel moyen de l'entreprise ou de l'établissement signataire sur les 12 mois précédant la demande de conclusion de la convention de salariés à temps partiel**

Cet effectif comprend les salariés en CDI, en CDD et les intérimaires.

. : Non renseigné ou Sans objet  
0 à 999 999 : Variable numérique entière

**N\_41 : Effectif annuel moyen de l'entreprise ou de l'établissement signataire sur les 12 mois précédant la demande de conclusion de la convention de salariés en CDI**

CDI : contrat à durée indéterminée.

. : Non renseigné ou Sans objet  
0 à 999 999 : Variable numérique entière

**N\_42 : Effectif annuel moyen de l'entreprise ou de l'établissement signataire sur les 12 mois précédant la demande de conclusion de la convention de salariés en CDD**

CDD : contrat à durée déterminée.

. : Non renseigné ou Sans objet  
0 à 999 999 : Variable numérique entière

**N\_43 : Effectif annuel moyen de l'entreprise ou de l'établissement signataire sur les 12 mois précédant la demande de conclusion de la convention de salariés intérimaires**

. : Non renseigné ou Sans objet  
0 à 999 999 : Variable numérique entière

**N\_44 : Effectif annuel moyen de l'entreprise ou de l'établissement signataire sur les 12 mois précédant la demande de conclusion de la convention**

Cet effectif comprend les salariés en CDI, en CDD et les intérimaires, à temps plein et à temps partiel.

. : Non renseigné ou Sans objet  
0 à 999 999 : Variable numérique entière

**N\_45 : Effectif annuel moyen de l'entreprise ou de l'établissement signataire sur les 12 mois précédant la demande de conclusion de la convention de salariés en CDI proratisé**

CDI : contrat à durée indéterminée.

Proratisé : l'effectif est comptabilisé en équivalent temps plein et non pas en personnes « physiques ».

. : Non renseigné ou Sans objet  
0.0 à 999 999.9 : Variable numérique à une décimale

**N\_46 : Effectif annuel moyen de l'entreprise ou de l'établissement signataire sur les 12 mois précédant la demande de conclusion de la convention de salariés en CDD proratisé**

CDD : contrat à durée déterminée.

Proratisé : l'effectif est comptabilisé en équivalent temps plein et non pas en personnes « physiques ».

. : Non renseigné ou Sans objet 0.0 à 999 999.9 : Variable numérique à une décimale
--

**N\_47 : Effectif annuel moyen de l'entreprise ou de l'établissement signataire sur les 12 mois précédant la demande de conclusion de la convention de salariés intérimaires proratisé**

Proratisé : l'effectif est comptabilisé en équivalent temps plein et non pas en personnes « physiques ».

. : Non renseigné ou Sans objet 0.0 à 999 999.9 : Variable numérique à une décimale
--

**N\_48 : Effectif annuel moyen de l'entreprise ou de l'établissement signataire sur les 12 mois précédant la demande de conclusion de la convention total proratisé**

Cet effectif comprend les salariés en CDI, en CDD et les intérimaires.

Proratisé : l'effectif est comptabilisé en équivalent temps plein et non pas en personnes « physiques ».

C'est cette variable qui approche le plus l'effectif de l'unité signataire tel qu'il est défini par le code du travail.

. : Non renseigné ou Sans objet 0.0 à 999 999.9 : Variable numérique à une décimale
--

## **C. VARIABLES DESCRIPTIVES DE LA REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL**

**N\_49 : La réduction du temps de travail s'applique à l'entreprise**

0 : Non renseigné  
1 : Oui

**N\_50 : La réduction du temps de travail s'applique à un ou plusieurs établissement(s)**

0 : Non renseigné  
1 : Oui

**N\_51 : La réduction du temps de travail s'applique à une ou plusieurs unité(s) d'un ou plusieurs établissement(s)**

0 : Non renseigné  
1 : Oui

**N\_52 : Effectif annuel moyen concerné par la réduction du temps de travail dans l'entreprise ou l'établissement 1**

. : Non renseigné ou Sans objet  
0.0 à 999 999.9 : Variable numérique à une décimale

**N\_53 : Effectif annuel moyen concerné par la réduction du temps de travail dans l'établissement 2**

. : Non renseigné ou Sans objet  
0.0 à 999 999.9 : Variable numérique à une décimale

**N\_54 : Effectif annuel moyen concerné par la réduction du temps de travail dans l'établissement 3**

. : Non renseigné ou Sans objet  
0.0 à 999 999.9 : Variable numérique à une décimale

**N\_55 : Effectif annuel moyen concerné par la réduction du temps de travail dans l'établissement 4**

. : Non renseigné ou Sans objet  
0.0 à 999 999.9 : Variable numérique à une décimale



**CB\_3 : Effectif annuel moyen concerné par la réduction du temps de travail dans tous les établissements**

Variable construite à partir des réponses aux effectifs concernés par établissement. Elle peut être supérieure à la somme de N\_52, N\_53, N\_54 et N\_55 car le nombre d'établissements total peut être supérieur à 4.

. : Non renseigné ou Sans objet  
0.0 à 999 999.9 : Variable numérique à une décimale

**CB\_1 : Nombre d'établissements concernés par la réduction du temps de travail**

Variable construite à partir des réponses aux effectifs concernés par établissement. Elle peut être supérieure à 4.

. : Non renseigné ou Sans objet  
0 à 999 : Variable numérique entière

**N\_56 : Effectif annuel moyen concerné par la réduction du temps de travail dans l'unité 1**

. : Non renseigné ou Sans objet  
0.0 à 999 999.9 : Variable numérique à une décimale

**N\_57 : Effectif annuel moyen concerné par la réduction du temps de travail dans l'unité 2**

. : Non renseigné ou Sans objet  
0.0 à 999 999.9 : Variable numérique à une décimale

**N\_58 : Effectif annuel moyen concerné par la réduction du temps de travail dans l'unité 3**

. : Non renseigné ou Sans objet  
0.0 à 999 999.9 : Variable numérique à une décimale

**N\_59 : Effectif annuel moyen concerné par la réduction du temps de travail dans l'unité 4**

. : Non renseigné ou Sans objet  
0.0 à 999 999.9 : Variable numérique à une décimale

**CB\_4 : Effectif annuel moyen concerné par la réduction du temps de travail dans toutes les unités**

Variable construite à partir des réponses aux effectifs concernés par unité. Elle peut être supérieure à la somme de N\_56, N\_57, N\_58 et N\_59 car le nombre d'unités total peut être supérieur à 4.

. : Non renseigné ou Sans objet

0.0 à 999 999.9 : Variable numérique à une décimale

### **CB\_2 : Nombre d'unités concernées par la réduction du temps de travail**

Variable construite à partir des réponses aux effectifs concernés par unité. Elle peut être supérieure à 4.

. : Non renseigné ou Sans objet  
0 à 999 : Variable numérique entière

### **CB\_8 : Effectif annuel moyen concerné par la réduction du temps de travail total**

C'est cette variable qui est utilisée pour déterminer le nombre de salariés concernés par convention.

. : Non renseigné ou Sans objet  
0.0 à 999 999.9 : Variable numérique à une décimale

### **N\_60 : Effectif d'ouvriers concernés par la réduction du temps de travail**

. : Non renseigné ou Sans objet  
0.0 à 999 999.9 : Variable numérique à une décimale

### **N\_61 : Effectif d'employés concernés par la réduction du temps de travail**

. : Non renseigné ou Sans objet  
0.0 à 999 999.9 : Variable numérique à une décimale

### **N\_62 : Effectif de techniciens et agents de maîtrise concernés par la réduction du temps de travail**

. : Non renseigné ou Sans objet  
0.0 à 999 999.9 : Variable numérique à une décimale

### **N\_63 : Effectif de cadres concernés par la réduction du temps de travail**

. : Non renseigné ou Sans objet  
0.0 à 999 999.9 : Variable numérique à une décimale

### **N\_64 : Engagement de réduction du temps de travail de 10%**

Notez que si N\_64 et N\_64B ne sont pas renseignés pour une même convention, cela signifie que l'unité signataire réalise **à la fois** une réduction de 10% et de 15% (pour deux parties différentes de l'entreprise par exemple).

0 : Non renseigné ou Sans objet  
1 : Oui

**N\_64B : Engagement de réduction du temps de travail de 15%**

Notez que si N\_64 et N\_64B ne sont pas renseignés pour une même convention, cela signifie que l'unité signataire réalise **à la fois** une réduction de 10% et de 15% (pour deux parties différentes de l'entreprise par exemple).

0 : Non renseigné ou Sans objet  
1 : Oui

**ERDT : Engagement de réduction du temps de travail**

Variable construite à partir de N\_64 et N\_64B.

0 : Non renseigné ou Sans objet  
1 :  
2 :  
3 :

**N\_65 : La réduction du temps de travail s'effectue avec une réduction hebdomadaire**

0 : Non renseigné  
1 : Oui

**N\_66 : La réduction du temps de travail s'effectue avec la prise en compte de pauses**

0 : Non renseigné  
1 : Oui

**N\_67 : La réduction du temps de travail s'effectue avec un octroie congés**

0 : Non renseigné  
1 : Oui

**N\_68 : La réduction du temps de travail s'effectue avec un octroi de ponts ou de jours fériés**

0 : Non renseigné  
1 : Oui

**N\_69 : La réduction du temps de travail s'effectue avec une annualisation (modulation type 3)**

0 : Non renseigné  
1 : Oui

**O\_1 : Nombre d'embauches prévues dans l'entreprise ou l'établissement 1**

Pour le volet offensif uniquement.

. : Non renseigné ou Sans objet  
0.0 à 999 999.9 : Variable numérique à une décimale

### **O\_2 : Nombre d'embauches prévues dans l'établissement 2**

Pour le volet offensif uniquement.

. : Non renseigné ou Sans objet  
0.0 à 999 999.9 : Variable numérique à une décimale

### **O\_3 : Nombre d'embauches prévues dans l'établissement 3**

Pour le volet offensif uniquement.

. : Non renseigné ou Sans objet  
0.0 à 999 999.9 : Variable numérique à une décimale

### **O\_4 : Nombre d'embauches prévues dans l'établissement 4**

Pour le volet offensif uniquement.

. : Non renseigné ou Sans objet  
0.0 à 999 999.9 : Variable numérique à une décimale

### **CO\_2 : Nombre total d'embauches prévues**

Pour le volet offensif uniquement.

Variable construite à partir des réponses au nombre d'embauches prévues pour chaque établissement.

. : Non renseigné ou Sans objet  
0.0 à 999 999.9 : Variable numérique à une décimale

### **CO\_1 : Nombre d'établissements prévoyant des embauches**

Pour le volet offensif uniquement.

Variable construite à partir des réponses au nombre d'embauches prévues pour chaque établissement.

. : Non renseigné ou Sans objet  
0.0 à 999 999.9 : Variable numérique à une décimale

### **D\_1 : Sureffectif annoncé dans la procédure de licenciements économiques**

Pour le volet défensif uniquement.

. : Non renseigné ou Sans objet  
0.0 à 999 999.9 : Variable numérique à une décimale

## **D\_2 : Nombre de licenciements économiques évités par la réduction du temps de travail**

Pour le volet défensif uniquement.

. : Non renseigné ou Sans objet 0.0 à 999 999.9 : Variable numérique à une décimale
--

## **D\_3 : Nombre d'emplois maintenus dans l'établissement 1**

Pour le volet défensif uniquement.

. : Non renseigné ou Sans objet 0.0 à 999 999.9 : Variable numérique à une décimale
--

## **D\_4 : Nombre d'emplois maintenus dans l'établissement 2**

Pour le volet défensif uniquement.

. : Non renseigné ou Sans objet 0.0 à 999 999.9 : Variable numérique à une décimale
--

## **D\_5 : Nombre d'emplois maintenus dans l'établissement 3**

Pour le volet défensif uniquement.

. : Non renseigné ou Sans objet 0.0 à 999 999.9 : Variable numérique à une décimale
--

## **D\_6 : Nombre d'emplois maintenus dans l'établissement 4**

Pour le volet défensif uniquement.

. : Non renseigné ou Sans objet 0.0 à 999 999.9 : Variable numérique à une décimale
--

## **CD\_2 : Nombre total d'emplois maintenus**

Pour le volet défensif uniquement.

Variable construite à partir des réponses au nombre d'emplois maintenus pour chaque établissement.

. : Non renseigné ou Sans objet 0.0 à 999 999.9 : Variable numérique à une décimale
--

## **CD\_1 : Nombre d'établissements maintenant des emplois**

Pour le volet défensif uniquement.

Variable construite à partir des réponses au nombre d'emplois maintenus pour chaque établissement.

. : Non renseigné ou Sans objet  
0.0 à 999 999.9 : Variable numérique à une décimale

**N\_70 : La compensation de la rémunération est intégrale pour tous**

0 : Non renseigné ou Sans objet  
1 : Oui

**N\_71 : La compensation de la rémunération est intégrale pour certaines catégories et partielle pour d'autres**

0 : Non renseigné ou Sans objet  
1 : Oui

**N\_72 : La compensation de la rémunération est partielle pour toutes les catégories**

0 : Non renseigné ou Sans objet  
1 : Oui

**N\_73 : La rémunération n'est pas compensée**

0 : Non renseigné ou Sans objet  
1 : Oui

**COMPREM : Compensation de la rémunération**

Variable créée.

0 : Non renseigné  
1 :  
2 :  
3 :  
4 :

**N\_74 : Hausse du salaire horaire**

0 : Non renseigné ou Sans objet  
1 : Oui

**N\_75 : Hausse de certaines primes**

0 : Non renseigné ou Sans objet  
1 : Oui

**N\_76 : Baisse de certaines primes**

0 : Non renseigné ou Sans objet  
1 : Oui

**N\_77 : Intéressement**

. : Non renseigné ou Sans objet  
1 : Oui

NB : cette question n'est posée que s'il y a compensation totale ou partielle de la rémunération.

**N\_78 : L'accord prévoit un gel des salaires**

0 : Non renseigné ou Sans objet  
1 : Oui  
2 : Non

**N\_79 : Nombre prévu de mois de gel des salaires**

00 à 99 : Nombre prévu de mois de gel des salaires, variable numérique entière

**N\_80 : L'accord prévoit une programmation des hausses de salaires à venir**

0 : Non renseigné ou Sans objet  
1 : Oui  
2 : Non

**O\_5 : Masse salariale brute annuelle de l'effectif concerné par la RTT avant la RTT et les embauches**

Pour le volet offensif uniquement.  
En milliers de Francs.

0 à 99 999 999 : Variable numérique entière

**O\_6 : Masse salariale brute annuelle de l'effectif concerné par la RTT après la RTT et les embauches correspondantes**

Pour le volet offensif uniquement.  
En milliers de Francs.

0 à 99 999 999 : Variable numérique entière

**D\_7 : Masse salariale brute annuelle de l'effectif concerné par la RTT sans le maintien des emplois permis par la RTT**

Pour le volet défensif uniquement.  
En milliers de Francs.

0 à 99 999 999 : Variable numérique entière

**D\_8 : Masse salariale brute annuelle de l'effectif concerné par la RTT avec le maintien des emplois et après la RTT**

Pour le volet défensif uniquement.  
En milliers de Francs.

0 à 99 999 999 : Variable numérique entière

**N\_83 : La réduction s'accompagne-t-elle d'une réorganisation ?**

. : Non renseigné  
1 : Oui  
2 : Non

**N\_84 : Augmentation de la durée d'utilisation des équipements**

0 : Non renseigné ou Sans objet  
1 : Oui

**N\_85 : Augmentation de l'amplitude d'ouverture**

0 : Non renseigné ou Sans objet  
1 : Oui

**N\_86 : Dispositifs permettant de moduler l'activité selon les fluctuations**

0 : Non renseigné ou Sans objet (REORGAR=2)  
1 : Oui

**N\_87 : Autre type de réorganisation**

0 : Non renseigné ou Sans objet  
1 : Oui



## E. VARIABLES GENERALES SUR L'ACCORD

### MACC : Mois de signature de l'accord

. : Non renseigné  
01 à 12 : Mois de signature de l'accord entre les partenaires sociaux

### YACC : Année de signature de l'accord

. : Non renseigné  
: Année de signature de l'accord entre les partenaires sociaux

### N\_166 : Syndicat CGT présent

0 : Non renseigné  
1 : Oui

### N\_167 : Syndicat CFTC présent

0 : Non renseigné  
1 : Oui

### N\_168 : Syndicat FO présent

0 : Non renseigné  
1 : Oui

### N\_169 : Syndicat CFTC présent

0 : Non renseigné  
1 : Oui

### N\_170 : Syndicat CGC présent

0 : Non renseigné  
1 : Oui

### N\_171 : Autre(s) syndicat(s) présent(s)

0 : Non renseigné  
1 : Oui

### N\_152 : Un délégué syndical CGT est signataire

0 : Non renseigné  
1 : Oui

**N\_153 : Un délégué syndical CFDT est signataire**

0 : Non renseigné  
1 : Oui

**N\_154 : Un délégué syndical FO est signataire**

0 : Non renseigné  
1 : Oui

**N\_155 : Un délégué syndical CFTC est signataire**

0 : Non renseigné  
1 : Oui

**N\_156 : Un délégué syndical CGC est signataire**

0 : Non renseigné  
1 : Oui

**N\_157 : Un délégué syndical d'un autre syndicat est signataire**

0 : Non renseigné  
1 : Oui

**N\_158 : Un salarié mandaté CGT est signataire**

0 : Non renseigné  
1 : Oui

**N\_159 : Un salarié mandaté CFDT est signataire**

0 : Non renseigné  
1 : Oui

**N\_160 : Un salarié mandaté FO est signataire**

0 : Non renseigné  
1 : Oui

**N\_161 : Un salarié mandaté CFTC est signataire**

0 : Non renseigné  
1 : Oui

**N\_162 : Un salarié mandaté CGC est signataire**

0 : Non renseigné  
1 : Oui

**N\_163 : Un salarié mandaté d'un autre syndicat est signataire**

0 : Non renseigné  
1 : Oui

**N\_164 : L'accord est signé par les délégués du personnel**

Dans le cas d'un accord validé par un comité paritaire de branche uniquement.

0 : Non renseigné ou Sans objet  
1 : Oui  
2 : Non

**N\_165 : L'accord est signé par le comité d'entreprise**

Dans le cas d'un accord validé par un comité paritaire de branche uniquement.

0 : Non renseigné ou Sans objet  
1 : Oui  
2 : Non

## VARIABLES SUR LA DUREE DU TRAVAIL AVANT ET APRES REDUCTION

Les données relatives aux durées de travail avant et après réduction sont collectées par le biais d'un tableau :

- en lignes l'enquêté peut décliner les différentes modalités de réduction du temps de travail qui sont réalisées. Par exemple si pour certains salariés c'est une réduction de la durée hebdomadaire et pour les autres l'octroi de jours de repos supplémentaires, deux lignes peuvent être remplies.

Il y a 7 lignes en tout, la 7ème étant en théorie réservée au cas des temps partiels. S'il existe plus de 7 modalités différentes, la consigne est de renseigner les 7 modalités qui concernent le plus de salariés, les autres modalités étant ignorées.

- en colonnes sont demandés l'effectif salarié concerné par chaque modalité ainsi que les composantes de la durée du travail avant et après réduction : le nombre de jours de repos par semaine, de jours fériés et ponts chômés, de jours de congé annuels collectifs, la durée hebdomadaire de travail et la durée annuelle de travail.

L'ensemble de ces données n'est pas demandé systématiquement. Par exemple, si seule la durée hebdomadaire est modifiée, l'enquêté peut ne remplir que les deux cases correspondantes (la durée hebdomadaire avant et après réduction).

### **EFCONRx : Effectif concerné par réduction du temps de travail selon la modalité x**

En équivalent temps plein sur les 12 mois précédant la signature de l'accord

X : de 1 à 7 .: Non renseigné ou Sans objet Valeur numérique avec une décimale
--

Si aucun effectif n'est renseigné et que les autres informations sont renseignées pour une seule ligne, l'effectif de cette ligne est redressé par le nombre total de salariés concernés par la réduction du temps de travail (SALTRDTR).

### **JRAVx : Nombre de jours de repos par semaine avant réduction du temps de travail de la modalité x**

X : de 1 à 7 .: Non renseigné ou Sans objet Valeur numérique avec une décimale. Elle est inférieure à 7
---

### **JRAPx : Nombre de jours de repos par semaine après réduction du temps de travail de la modalité x**

X : de 1 à 7 .: Non renseigné ou Sans objet Valeur numérique avec une décimale. Elle est inférieure à 7
---

### **JCAVx : Nombre de jours de congés annuels collectifs avant réduction du temps de travail de la modalité x**

X : de 1 à 7 .: Non renseigné ou Sans objet Valeur numérique avec une décimale. Elle est inférieure à 50
--

**JCAPx : Nombre de jours de congés annuels collectifs après réduction du temps de travail de la modalité x**

X : de 1 à 7  
. : Non renseigné ou Sans objet  
Valeur numérique avec une décimale. Elle est inférieure à 50

**JFAVx : Nombre de jours fériés et de ponts chômés avant réduction du temps de travail de la modalité x**

X : de 1 à 7  
. : Non renseigné ou Sans objet  
Valeur numérique avec une décimale. Elle est inférieure à 20

**JFAPx : Nombre de jours fériés et de ponts chômés après réduction du temps de travail de la modalité x**

X : de 1 à 7  
. : Non renseigné ou Sans objet  
Valeur numérique avec une décimale. Elle est inférieure à 20

**DHAVx : Durée hebdomadaire avant réduction du temps de travail de la modalité x**

En heures et centièmes.

X : de 1 à 7  
. : Non renseigné ou Sans objet  
Valeur numérique avec deux décimales. Elle est inférieure à 53

**DHAPx : Durée hebdomadaire après réduction du temps de travail de la modalité x**

En heures et centièmes.

X : de 1 à 7  
. : Non renseigné ou Sans objet  
Valeur numérique avec deux décimales. Elle est inférieure à 53

**DAAVx : Durée annuelle avant réduction du temps de travail de la modalité x**

X : de 1 à 7  
. : Non renseigné ou Sans objet  
Valeur numérique sans décimale. Elle est inférieure à 2500

**DAAPx : Durée annuelle après réduction du temps de travail de la modalité x**

X : de 1 à 7  
. : Non renseigné ou Sans objet  
Valeur numérique sans décimale. Elle est inférieure à 2500

## INDEX ALPHABETIQUE DES VARIABLES

AAACC .....	34	MAJAIDR .....	10
AACONVR .....	9	MMACC .....	34
AARDT .....	19	MMCONV .....	8
ACONV .....	8	MMRDT .....	19
ADEP .....	9	MODCADR1 .....	25
AIDCONS .....	18	MODCADR2 .....	25
APE .....	13	MODCADR3 .....	25
AUTMESR .....	23	MODCADR4 .....	25
CET .....	25	MODCADR5 .....	25
COMM .....	13	MODCADR6 .....	25
COMP1 .....	31	MODCADRR .....	24
COMP2 .....	31	MODCMPR1 .....	31
COMP3 .....	31	MODCMPR2 .....	32
COMP4 .....	31	MODCMPR3 .....	32
CONV .....	8	MODCMPR4 .....	32
CP .....	13	MODCMPR5 .....	32
DAAPx .....	30	MODINT .....	32
DAAVx .....	29	MODRDT1 .....	24
DEPCPR .....	12	MODRDT2 .....	24
DEPR .....	9	MODRDT3 .....	24
DHAPx .....	29	MODRDT4 .....	24
DHAVx .....	29	MODRDT5 .....	24
DS .....	35	MODRDT6 .....	24
EFCONRx .....	28	MOTIF1 .....	10
EFF .....	17	MOTIF2 .....	10
EMB1 .....	22	MOTIF3 .....	10
EMB2 .....	22	MOTIF4 .....	11
EMB3 .....	22	MOTIF5 .....	11
EMB4 .....	23	MOTIF6 .....	11
EMBTR .....	22	NAF114 .....	15
ENG1 .....	21	NAF16 .....	14
ENG2 .....	21	NAF36 .....	14
ENG3 .....	22	NAF4 .....	13
ENG4 .....	22	NCONV .....	8
ETOTR .....	17	PARTNCR1 .....	19
ETPA .....	17	PARTNCR2 .....	20
ETPL .....	17	PARTNCR3 .....	20
EVOSALR1 .....	32	REG .....	9
EVOSALR2 .....	33	REGCP .....	12
EVOSALR3 .....	33	REMUNOU .....	33
EVOSLTPR .....	33	REORG1 .....	26
JCAPx .....	29	REORG2 .....	26
JCAVx .....	28	REORG3 .....	26
JFAPx .....	29	REORG4 .....	26
JFAVx .....	29	REORG5 .....	26
JJACC .....	34	REORG6 .....	27
JJCONV .....	8	REORG7 .....	27
JJRDT .....	19	REORGAR .....	25
JRAPx .....	28	RS .....	12
JRAVx .....	28	RUE .....	13
LIBCOMP .....	32	SAL1 .....	20
LIBREORG .....	26	SAL2 .....	21
LICECEV .....	23	SAL3 .....	21
LICPREVR .....	23	SAL4 .....	21
		SALENSR .....	19
		SALPARTR .....	19

<b>SALTPANR</b> .....	20	<b>SYNDS1</b> .....	35
<b>SALTPAR</b> .....	20	<b>SYNDS2</b> .....	36
<b>SIRET</b> .....	13	<b>SYNDS3</b> .....	36
<b>SM</b> .....	35	<b>SYNDS4</b> .....	36
<b>SUIVI1</b> .....	36	<b>SYNDS5</b> .....	36
<b>SUIVI2</b> .....	36	<b>SYNDS6</b> .....	36
<b>SUIVI3</b> .....	36	<b>TEXTR1</b> .....	34
<b>SUREFF</b> .....	23	<b>TEXTR2</b> .....	34
<b>SYNDP1</b> .....	34	<b>TEXTR3</b> .....	34
<b>SYNDP2</b> .....	34	<b>USIGN1</b> .....	12
<b>SYNDP3</b> .....	35	<b>USIGN2</b> .....	12
<b>SYNDP4</b> .....	35	<b>USIGN3</b> .....	12
<b>SYNDP5</b> .....	35	<b>VOLET</b> .....	8
<b>SYNDP6</b> .....	35		

## **ANNEXES**

- **Fiche descriptive à usage statistique d'une convention de réduction collective de la durée du travail dans le cadre du développement de l'emploi.**
- **Fiche descriptive à usage statistique d'une convention de réduction collective de la durée du travail dans le cadre d'une procédure de licenciements économiques.**
- **Notice explicative de la fiche descriptive à usage statistique.**